

Vers un service public d'accueil de la petite enfance

Déclaration du groupe CFDT

Quelle était véritablement l'urgence pour le gouvernement sortant à mobiliser le CESE sur un nouveau service public pour la petite enfance, en décembre 2021 pour rendre un avis en mars 2022 ? Et comment dans un délai aussi contraint permettre une large participation citoyenne qu'un sujet de cette nature exigerait ?

Dans certains programmes présidentiels des projets sont déjà écrits notamment sur les modes d'accueil et au final c'est bien ce que cet avis a traité, comme le dit parfaitement la préconisation 1 : « *Sans attendre une réforme de plus grande envergure...* », en proposant de répondre aux enjeux immédiats et non à la création d'un service public de la petite enfance.

Alors oui,

- Dressons le bilan des schémas départementaux et des nouveaux comités départementaux de services aux familles,
- Attribuons la compétence de l'accueil du jeune enfant aux communes et aux intercommunalités,
- Révisons, pour les crèches, les différents critères de la Prestation de Service Unique, en favorisant plus de souplesse,
- Élargissons la mission des relais petite enfance « sorte de guichet d'accueil de proximité pour les parents » avec de nouveaux professionnels compétents pour le faire,
- Articulons mieux le congé post-natal et le congé parental. Plus court et indemnisé à hauteur de 75 % des revenus professionnels, il permettrait aux parents qui le souhaitent de rester auprès de leur enfant jusqu'à son premier anniversaire,
- Redonnons aux services de protection maternelle et infantile, premier maillon d'un service public de la petite enfance, les moyens de leurs missions.

Quant à l'accès effectif à tous les modes d'accueil, pour les familles en situation de précarité, les familles monoparentales, les parents au travail avec des horaires décalés et/ou de nuit il semble que nous ne soyons pas allés au bout de la réflexion.

Pour la CFDT, la qualité des modes d'accueil, qu'ils soient collectifs ou individuels, est fondamentale pour le développement de l'enfant et son accès au langage notamment. Cette qualité dépend du taux d'encadrement des enfants, de la professionnalisation et de la pluridisciplinarité des intervenants ainsi que de la place laissée aux parents.

Un véritable droit à l'accueil de tous les petits enfants de notre pays doit être effectif et opposable, il faudra donc aller plus loin. Et pour que ce droit permette de ne pas complètement perdre pied dans le monde du travail, il faudra aussi aller beaucoup plus loin. Les 1000 premiers jours de l'enfant et de ses parents sont un enjeu majeur. Créer les conditions optimales d'un accompagnement pour tous sans exclusive ni renoncements pour cette période charnière, suppose un large débat qu'il reste encore à mener.

La CFDT a voté cet avis.